



Titre à Finalité Professionnelle

Technicien Expert Après-Vente

Code RNCP 40 838, niveau 5, code diplôme : 36X25201

Organisme certificateur : ASS Nationale Formation Automobile/ Date d'échéance de l'enregistrement : 25/06/2035

Lien vers la fiche RNCP 40838 : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40838/>

Lien vers la fiche ONISEP : <https://www.onisep.fr/ressources/univers-formation/formations/post-bac/technicien-expert-apres-vente-automobile>

Objectifs et contexte de la certification

Le Technicien Expert Après-Vente Automobile a la capacité d'intervenir sur tout type de véhicules, y compris sur les véhicules disposant des dernières technologies (GPLc/GNV, électrique/hybride). Il assure le diagnostic et la remise en conformité d'un ensemble de systèmes et intervient notamment sur les pannes complexes.

ACTIVITES VISEES

ACTIVITES TECHNIQUES

Toutes activités de maintenance préventive et corrective des véhicules, portant sur :

- moteurs thermiques et équipements périphériques,
- ensembles mécaniques,
- systèmes électriques / électroniques / pneumatiques / hydrauliques et optiques assurant la conduite, le confort et la sécurité du véhicule.
- pose d'accessoires sur véhicules.

Les opérations de maintenance mentionnées ci-dessus requièrent la maîtrise des procédures et l'identification de démarches se rapportant à :

- l'établissement de diagnostics,
- la mise en œuvre de contrôles, de réglages et d'essais.

Elles supposent également la capacité d'interprétation de grandeurs physiques ainsi que la maîtrise de l'utilisation des équipements et des modes de diagnostic et de contrôle, y compris à distance.

ORGANISATION ET GESTION DE LA MAINTENANCE

Organisation de la maintenance :

- en relation avec les services du constructeur et/ou de l'équipementier : réception / transmission d'informations à caractère technique,
 - mise à jour et classement de la documentation technique,
 - planification de l'intervention,
 - agencement et entretien du poste de travail /de l'outillage,
- Application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise.

Gestion de la maintenance :

- conseils techniques et d'utilisation auprès de la clientèle,
- établissement de tout document d'atelier utile,
- établissement de devis, d'OR...,
- participation ponctuelle, en relais du réceptionnaire, aux opérations d'accueil clientèle et de restitution des véhicules.

Fonction formation technique :

- réalisation d'actions de formation technique à l'attention des collaborateurs du S.A.V.,
- participation à l'élaboration du plan de formation de l'entreprise / tutorat de jeunes en formation alternée,
- appui technique aux collaborateurs du S.A.V.

PARTICULARITES

Interventions sur véhicules électriques et spécifiques ou sur systèmes GPL ou GNV ou sur équipement nécessitant une habilitation.

Durée de la formation

770 heures de formation réparties sur 22 semaines.

La formation est menée sur 16 mois scolaires de septembre à fin décembre N+1.

Prérequis à l'entrée en formation

Age : compris entre 16 et 29 ans (15 ans au 31 décembre de l'année en cours possible pour les sortants de classe de troisième), pas de limite d'âge pour les personnes présentant un handicap (RQTH en cours ou demande déposée).

Scolarité antérieure : titulaire d'un titre de niveau 4 dans le domaine de la maintenance automobile (Bac pro MVL) ou diplôme de niveau équivalent.

Rendez-vous : un rendez-vous avec un membre de l'équipe pédagogique ou avec la direction est requis afin de discuter du projet de formation et du parcours.

Apprentissage : avoir une promesse de signature de contrat d'apprentissage couvrant la période de formation, signée par une entreprise menant l'activité de la formation. Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle maintenance des véhicules (MV) est amené à exercer son activité de service dans tous les domaines de la maintenance des véhicules :

- dans les entreprises qui dépendent des réseaux des constructeurs ;
- dans les entreprises qui traitent les véhicules toutes marques ;
- dans les services de maintenance des entreprises de transport ;
- dans les services de maintenance de flottes de véhicules.

Modalités d'accès à la formation

L'inscription définitive à la formation sera faite lors de la réception du dossier d'inscription complet :

- Une promesse de contrat signée de la part de l'employeur
- Le dossier rempli entièrement avec toutes les informations et les pièces administratives demandées
- Avoir réalisé une rencontre de positionnement avec un référent de la formation

Délai d'accès à la formation

L'apprenti peut commencer son apprentissage en entreprise à partir du 15 juillet précédent l'entrée en formation.

L'inscription est possible jusqu'au 31 aout de l'année scolaire concernée.

Aucune inscription après la date de rentrée en formation n'est permise sauf cas de redoublement.

Tarifs de la formation

Conformément à l'article L 6211-1 du code du travail : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal ». Le financement de celle-ci par l'OPCO ou CNFPT pour la fonction publique territoriale se fait sur la base d'un coût contrat défini par les branches professionnelles¹ (à défaut, fixation du coût par décret).

Les frais liés à la pension (internat et restauration) et à la cotisation à l'association apparaissent dans le contrat financier et sont à la charge de l'apprenti et/ ou son représentant légal.

¹ Le coût contrat OPCO est consultable selon la base diffusée par France Compétences : <https://www.francecompetences.fr/France-competences-publie-le-referentiel-comportant-l-integralite-des-niveaux.html>

Formation et compétences travaillées

	Compétences associées	Durée
BC01 : Diagnostic et remise en conformité des systèmes d'injection et de dépollution (essence/diesel)	<p>Réaliser le diagnostic des systèmes d'injection essence (directe ou indirecte), en émettant des hypothèses sur les causes de dysfonctionnement en lien avec un symptôme identifié, en les hiérarchisant et en les validant par des contrôles adaptés, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique ou hybride), afin d'identifier l'intervention à opérer, dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement</p> <p>Remettre en conformité les systèmes d'injection essence (directe ou indirecte), en mobilisant les méthodes de contrôle et d'intervention appropriées, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique ou hybride), dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement</p> <p>Réaliser le diagnostic des systèmes d'injection diesel, en émettant des hypothèses sur les causes de dysfonctionnement en lien avec un symptôme identifié, en les hiérarchisant et en les validant par des contrôles adaptés, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique ou hybride), afin d'identifier l'intervention à opérer, dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement</p> <p>Remettre en conformité les systèmes d'injection diesel, en mobilisant les méthodes de contrôle et d'intervention appropriées, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique ou hybride), dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement</p> <p>Réaliser le diagnostic des systèmes de dépollution essence, en émettant des hypothèses sur les causes de dysfonctionnement en lien avec un symptôme identifié, en les hiérarchisant et en les validant par des contrôles adaptés, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique ou hybride), afin d'identifier l'intervention à opérer, dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement</p> <p>Remettre en conformité les systèmes de dépollution essence, en mobilisant les méthodes de contrôle et d'intervention appropriées, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique ou hybride), dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement</p> <p>Réaliser le diagnostic des systèmes de dépollution diesel, en émettant des hypothèses sur les causes de dysfonctionnement en lien avec un symptôme identifié, en les hiérarchisant et en les validant par des contrôles adaptés, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique ou hybride), afin d'identifier l'intervention à opérer, dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement</p> <p>Remettre en conformité les systèmes de dépollution diesel, en mobilisant les méthodes de contrôle et d'intervention appropriées, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique ou hybride), dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement</p> <p>Réaliser le diagnostic des systèmes de suralimentation essence, en émettant des hypothèses sur les causes de dysfonctionnement en lien avec un symptôme identifié, en les hiérarchisant et en les validant par des contrôles adaptés, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique ou hybride), afin d'identifier l'intervention à opérer, dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement</p>	BC 01 : Durée : 252 heures
BC01 : Diagnostic et remise en conformité des systèmes		

d'injection et de dépollution (essence/diesel)	<p>Remettre en conformité les systèmes de suralimentation essence, en mobilisant les méthodes de contrôle et d'intervention appropriées, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique ou hybride), dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement</p> <p>Réaliser le diagnostic des systèmes de suralimentation diesel, en émettant des hypothèses sur les causes de dysfonctionnement en lien avec un symptôme identifié, en les hiérarchisant et en les validant par des contrôles adaptés, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique ou hybride), afin d'identifier l'intervention à opérer, dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement</p> <p>Remettre en conformité les systèmes de suralimentation diesel, en mobilisant les méthodes de contrôle et d'intervention appropriées, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique ou hybride), dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement</p> <p>Prévenir les risques électriques en observant les modes opératoires et les mesures de protection collective et individuelle adaptées à la réalisation en sécurité d'opérations d'ordre électrique et non électrique, et de consignation/déconsignation sur un véhicule thermique, électrique ou hybride et ses équipements</p>	
BC 02 : Diagnostic et remise en conformité des systèmes à gestion électronique/multiplexée	<p>Réaliser le diagnostic des systèmes de climatisation régulée, en émettant des hypothèses sur les causes de dysfonctionnement en lien avec un symptôme identifié, en les hiérarchisant et en les validant par des contrôles adaptés, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique, hybride ou électrique) afin d'identifier l'intervention à opérer, dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité, des normes environnementales en vigueur en matière de manipulation des fluides frigorigènes</p> <p>Remettre en conformité les systèmes de climatisation régulée, en mobilisant les méthodes de contrôle et d'intervention appropriées, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique, hybride ou électrique), dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité, des normes environnementales en vigueur en matière de manipulation des fluides frigorigènes</p> <p>Réaliser le diagnostic des boîtes de vitesses robotisées à simple et double embrayage, en émettant des hypothèses sur les causes de dysfonctionnement en lien avec un symptôme identifié, en les hiérarchisant et en les validant par des contrôles adaptés, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique, hybride ou électrique), afin d'identifier l'intervention à opérer, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement</p> <p>Remettre en conformité les boîtes de vitesses robotisées à simple et double embrayage, en mobilisant les méthodes de contrôle et d'intervention appropriées, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique, hybride ou électrique), dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement</p> <p>Réaliser le diagnostic des transmissions à 4 roues motrices, en émettant des hypothèses sur les causes de dysfonctionnement en lien avec un symptôme identifié, en les hiérarchisant et en les validant par des contrôles adaptés, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique, hybride ou électrique), afin d'identifier l'intervention à opérer, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement</p> <p>Remettre en conformité les transmissions à 4 roues motrices, en mobilisant les méthodes de contrôle et d'intervention appropriées, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique, hybride ou électrique), dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement</p>	BC 02 : Durée : 245 heures

	Réaliser le diagnostic des boîtes de vitesses automatiques et à variation continue, en émettant des hypothèses sur les causes de dysfonctionnement en lien avec un symptôme identifié, en les hiérarchisant et en les validant par des contrôles adaptés, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique, hybride ou électrique), afin d'identifier l'intervention à opérer, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement
	Remettre en conformité les boîtes de vitesses automatiques et à variation continue, en mobilisant les méthodes de contrôle et d'intervention appropriées, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique, hybride ou électrique), dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement
BC 02 : Diagnostic et remise en conformité des systèmes à gestion électronique/multiplexée	Réaliser le diagnostic des systèmes de sécurité active, en émettant des hypothèses sur les causes de dysfonctionnement en lien avec un symptôme identifié, en les hiérarchisant et en les validant par des contrôles adaptés, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique, hybride ou électrique), afin d'identifier l'intervention à opérer, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement
	Remettre en conformité les systèmes de sécurité active, en mobilisant les méthodes de contrôle et d'intervention appropriées, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique, hybride ou électrique), dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement
	Réaliser le diagnostic des systèmes d'aide à la conduite (ADAS), en émettant des hypothèses sur les causes de dysfonctionnement en lien avec un symptôme identifié, en les hiérarchisant et en les validant par des contrôles adaptés, afin d'identifier l'intervention à opérer, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement
	Remettre en conformité les systèmes d'aide à la conduite (ADAS), en mobilisant les méthodes de contrôle et d'intervention appropriées, pour les remettre en conformité, dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement
	Réaliser le diagnostic des dispositifs de mise en veille du moteur thermique (STOP AND START), en émettant des hypothèses sur les causes de dysfonctionnement en lien avec un symptôme identifié, en les hiérarchisant et en les validant par des contrôles adaptés, afin d'identifier l'intervention à opérer, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement
	Remettre en conformité les dispositifs de mise en veille du moteur thermique (STOP AND START), en mobilisant les méthodes de contrôle et d'intervention appropriées, pour les remettre en conformité, dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement
BC 02 : Diagnostic et remise en conformité des systèmes à gestion électronique/multiplexée	Contrôler les systèmes pyrotechniques automobiles, en vérifiant l'état des composants selon des valeurs de références et en appliquant la méthode d'intervention appropriée, dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement
	Remettre en conformité les systèmes pyrotechniques automobile en mobilisant les méthodes de contrôle et d'intervention appropriées, dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement
	Réaliser le diagnostic des systèmes de suspensions pilotées, en émettant des hypothèses sur les causes de dysfonctionnement en lien avec un symptôme identifié, en les hiérarchisant et en les validant par des contrôles adaptés,

	<p>afin d'identifier l'intervention à opérer, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement</p> <p>Remettre en conformité les systèmes de suspensions pilotées en mobilisant les méthodes de contrôle et d'intervention appropriées, dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement</p> <p>Prévenir les risques électriques en observant les modes opératoires et les mesures de protection collective et individuelle adaptées à la réalisation en sécurité d'opérations d'ordre électrique et non électrique, et de consignation/déconsignation sur un véhicule thermique, électrique ou hybride et ses équipements</p>	
BC 03 : Diagnostic et maintenance des systèmes mécaniques	Réaliser le diagnostic du circuit de climatisation (classique ou réversible), en émettant des hypothèses sur les causes de dysfonctionnement en lien avec un symptôme identifié, en les hiérarchisant et en les validant par des contrôles adaptés, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique, électrique, hybride), afin d'identifier l'intervention à opérer, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité, des normes environnementales en vigueur en matière de manipulation des fluides frigorigènes	BC 03 : Durée : 104 heures
	Réaliser la maintenance du circuit de climatisation (classique ou réversible), en mobilisant les méthodes de contrôle et d'interventions appropriées, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique, hybride ou électrique), pour le remettre en conformité, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité, des normes environnementales en vigueur en matière de manipulation des fluides frigorigènes	
	Réaliser le diagnostic des transmissions mécaniques, en émettant des hypothèses sur les causes de dysfonctionnement en lien avec un symptôme identifié, en les hiérarchisant et en les validant par des contrôles adaptés, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique, électrique, hybride), afin d'identifier l'intervention à opérer, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement	
	Réaliser la maintenance des transmissions mécaniques, en mobilisant les méthodes de contrôle et d'interventions appropriées, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique, hybride ou électrique), pour les remettre en conformité, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité, des normes environnementales en vigueur	
	Réaliser le diagnostic des trains roulants, en émettant des hypothèses sur les causes de dysfonctionnement en lien avec un symptôme identifié, en les hiérarchisant et en les validant par des contrôles adaptés, afin d'identifier l'intervention à opérer, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement	
	Réaliser la maintenance des trains roulants, en mobilisant les méthodes de contrôle et d'interventions appropriées, en tenant compte des caractéristiques du véhicule, pour les remettre en conformité, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité, des normes environnementales en vigueur	
	Réaliser le diagnostic des moteurs thermiques et de leurs circuits périphériques (circuits de lubrification, distribution et de refroidissement), en émettant des hypothèses sur les causes de dysfonctionnement en lien avec un symptôme identifié, en les hiérarchisant et en les validant par des contrôles adaptés, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique ou hybride), afin d'identifier l'intervention à opérer, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement	
	Réaliser la maintenance des moteurs thermiques et de leurs circuits périphériques (circuits de lubrification, distribution et de refroidissement), en mobilisant les méthodes de contrôle et d'interventions appropriées, en tenant compte des	

BC 03 : Diagnostic et maintenance des systèmes mécaniques	<p>caractéristiques du véhicule (thermique ou hybride), pour les remettre en conformité, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité, des normes environnementales en vigueur</p> <p>Réaliser le diagnostic des systèmes de freinage, en émettant des hypothèses sur les causes de dysfonctionnement en lien avec un symptôme identifié, en les hiérarchisant et en les validant par des contrôles adaptés, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique, électrique ou hybride), afin d'identifier l'intervention à opérer, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement</p> <p>Réaliser la maintenance des systèmes de freinage, en mobilisant les méthodes de contrôle et d'interventions appropriées, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique, hybride ou électrique), pour les remettre en conformité, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité, des normes environnementales en vigueur</p> <p>Réaliser le diagnostic des systèmes d'embrayage (embrayage simple, double embrayage, convertisseur), en émettant des hypothèses sur les causes de dysfonctionnement en lien avec un symptôme identifié, en les hiérarchisant et en les validant par des contrôles adaptés, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique, hybride ou électrique), afin d'identifier l'intervention à opérer, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité, des normes environnementales en vigueur</p> <p>Réaliser la maintenance des systèmes d'embrayage (embrayage simple, double embrayage, convertisseur), en mobilisant les méthodes de contrôle et d'interventions appropriées, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique, hybride ou électrique), pour les remettre en conformité, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité, des normes environnementales en vigueur</p> <p>Réaliser le diagnostic des systèmes de direction, en émettant des hypothèses sur les causes de dysfonctionnement en lien avec un symptôme identifié, en les hiérarchisant et en les validant par des contrôles adaptés, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique, hybride ou électrique), afin d'identifier l'intervention à opérer, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité, des normes environnementales en vigueur</p> <p>Réaliser la maintenance des systèmes de direction, en mobilisant les méthodes de contrôle et d'interventions appropriées, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique, hybride ou électrique), pour les remettre en conformité, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité, des normes environnementales en vigueur</p> <p>Prévenir les risques électriques en observant les modes opératoires et les mesures de protection collective et individuelle adaptées à la réalisation en sécurité d'opérations d'ordre électrique et non électrique, et de consignation/déconsignation sur un véhicule thermique, électrique ou hybride et ses équipements</p>	
	<p>Réaliser le diagnostic de l'électronique de puissance de la chaîne de traction (courant alternatif et continu), en émettant des hypothèses sur les causes de dysfonctionnement en lien avec un symptôme identifié, en les hiérarchisant et en les validant par des contrôles adaptés, afin d'identifier l'intervention à opérer, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement</p> <p>Remettre en conformité l'électronique de puissance de la chaîne de traction (courant alternatif et continu), en mobilisant les méthodes de contrôle et d'intervention appropriées, dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement</p>	

BC 04 : Diagnostic et remise en conformité des composants de la chaîne de traction d'un VE/VH	<p>Réaliser le diagnostic du moteur électrique, en émettant des hypothèses sur les causes de dysfonctionnement en lien avec un symptôme identifié, en les hiérarchisant et en les validant par des contrôles adaptés, afin d'identifier l'intervention à opérer, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement</p> <p>Remettre en conformité le moteur électrique, en mobilisant les méthodes de contrôle et d'intervention appropriées, dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement</p> <p>Réaliser le diagnostic des éléments de recharge de la chaîne de traction (prise de charge, câbles, chargeur embarqué...), en émettant des hypothèses sur les causes de dysfonctionnement en lien avec un symptôme identifié, en les hiérarchisant et en les validant par des contrôles adaptés, afin d'identifier l'intervention à opérer, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement</p> <p>Remettre en conformité les éléments de recharge de la chaîne de traction (prise de charge, câbles, chargeur embarqué...), en mobilisant les méthodes de contrôle et d'intervention appropriées, dans le respect des procédures constructeurs et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement</p> <p>Réaliser le diagnostic du circuit de refroidissement de la chaîne de traction, en émettant des hypothèses sur les causes de dysfonctionnement en lien avec un symptôme identifié, en les hiérarchisant et en les validant par des contrôles adaptés, afin d'identifier l'intervention à opérer, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement</p> <p>Remettre en conformité le circuit de refroidissement de la chaîne de traction, en mobilisant les méthodes de contrôle et d'intervention appropriées, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement</p> <p>Prévenir les risques électriques en observant les modes opératoires et les mesures de protection collective et individuelle adaptées à la réalisation en sécurité d'opérations d'ordre électrique et non électrique, et de consignation/déconsignation sur un véhicule thermique, électrique ou hybride et ses équipements</p>	BC 04 : Durée : 65 heures
BC 05 : Diagnostic et remise en conformité des systèmes à carburants alternatifs	<p>Réaliser le diagnostic des moteurs à bicarburation (essence/GPL), en émettant des hypothèses sur les causes de dysfonctionnement en lien avec un symptôme identifié, en les hiérarchisant et en les validant par des contrôles adaptés, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique ou hybride) afin d'identifier l'intervention à opérer, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement, des normes relatives aux interventions en atmosphères explosives sur véhicule bicarburation (essence/GPL)</p> <p>Remettre en conformité les moteurs à bicarburation (essence/GPL), en mobilisant les méthodes de contrôle et d'intervention appropriées, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique ou hybride) dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement, des normes relatives aux interventions en atmosphères explosives sur véhicule bicarburation (essence/GPL)</p> <p>Réaliser le diagnostic des moteurs à bicarburation (essence/GNV), en émettant des hypothèses sur les causes de dysfonctionnement des composants du circuit de carburant basse pression, en lien avec un symptôme identifié, en les hiérarchisant en les validant par des contrôles adaptés, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique ou hybride) afin d'identifier l'intervention à opérer, dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement, des normes relatives aux interventions en atmosphères explosives sur véhicule GNV</p>	BC 05 : Durée : 23 heures

	Remettre en conformité les moteurs à bicarburation (essence/GNV), en mobilisant les méthodes de contrôle et d'intervention appropriées adaptées aux composants du circuit de carburant basse pression, en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique ou hybride) dans le respect des procédures constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement, des normes relatives aux interventions en atmosphères explosives sur véhicule GNV	
BC 06 : Conseils et appui technique auprès du client et du conseiller client après-vente	Collecter les informations techniques auprès du client et/ou du conseiller client après-vente en le questionnant sur les conditions d'apparition de la panne, en reformulant ses propos et en réalisant un essai véhicule pour constater les dysfonctionnements du véhicule	BC 06 : Durée : 17,5 heures
	Expliquer et argumenter une solution technique au client et/ou au conseiller client après-vente pour justifier des interventions menées sur le véhicule, en les retrançrant dans un langage technique adapté et en prodiguant des conseils et recommandations techniques sur l'utilisation du système, selon la problématique identifiée et le type de véhicule	
	Apporter au client des conseils sur les bonnes pratiques d'usage du véhicule électrique et hybride (batteries, éléments de charge...), afin d'optimiser leur fonctionnement et leur durabilité et en les informant sur les règles de sécurité	
BC 07 : Transmission des savoir-faire et connaissances techniques	Accompagner un nouveau collaborateur, afin de faciliter sa prise de poste et favoriser son intégration au sein de l'équipe et de l'entreprise, en identifiant ses besoins en compétences et en tenant compte des éventuelles situations de handicap	BC 07 : Durée : 14 heures
	Identifier les besoins en formation technique d'une équipe, afin de contribuer au développement des compétences requises, à partir d'un état des lieux des compétences détenues	
	Répondre aux demandes individuelles d'appui technique, pour faciliter l'apprentissage et la montée en compétences de l'équipe	
	Mettre en œuvre des situations de travail formatrices pour faciliter l'apprentissage de son équipe, en évaluant régulièrement les acquisitions d'apprentissage et en tenant compte des éventuelles situations de handicap	
	Animer une formation technique, afin de transmettre des savoir-faire et connaissances, en mettant en place les matériels, les situations adaptés aux objectifs de la progression pédagogique, conformément aux règles d'accessibilité	
Régulation pédagogique		Durée : 22 heures
Environnement professionnel		Durée : 7 heures
Préparation ENA		Durée : 20 heures
Oral jury		Durée : 0.5 heures

Modalités d'évaluation

Modalités d'évaluation du titre à finalité professionnelle « Technicien Expert Après-Vente Automobile »
Selon le kit d'évaluation de l'ANFA 2025

Le Titre à finalité professionnelle est délivré par un jury paritaire composé d'un représentant patronal, d'un représentant salarié et d'un formateur n'ayant pas pris part à l'accompagnement ou à la formation du candidat.

Aucun bloc de compétence ne peut être évalué et certifié de façon isolée.

Bloc	Mode d'évaluation
BC 01 : Diagnostic et remise en conformité des systèmes d'injection et de dépollution (essence/diesel)	Mise en situation professionnelle portant sur le diagnostic et la remise en conformité d'un système d'injection ou de suralimentation ou de dépollution sur un véhicule thermique ou hybride équipé d'une motorisation essence ou diesel Durée : 3 heures
BC 02 : Diagnostic et remise en conformité des systèmes à gestion électronique/multiplexée	Mise en situation professionnelle portant sur le diagnostic et la remise en conformité d'un système sur un véhicule thermique ou hybride ou électrique Durée : 2 heures Etude de cas/ questionnaire permettant de mesurer le niveau de connaissances générales sur les technologies des systèmes à gestion électronique ou multiplexée appliquée dans un contexte de diagnostic Durée : 2 heures
BC 03 : Diagnostic et maintenance des systèmes mécaniques	Etude de cas relevant d'une situation de diagnostic sur un système mécanique sur un véhicule thermique ou hybride ou électrique Durée : 1.5 heures Mise en situation professionnelle portant sur la remise en conformité de 2 systèmes mécaniques relevant d'un véhicule thermique ou hybride ou électrique Durée : 2.5 heures
BC 04 : Diagnostic et remise en conformité des composants de la chaîne de traction d'un VE/VH	Etude de cas portant sur le diagnostic et la remise en conformité d'un système sur un véhicule hybride ou électrique : électronique de puissance, ou moteur électrique ou éléments de charge ou circuits de refroidissement Durée : 1.5 heures
BC 05 : Diagnostic et remise en conformité des systèmes à carburants alternatifs	Etude de cas relevant d'une situation de diagnostic et de remise en conformité sur un système GPL-GNV Durée : 1 heure
BC 06 : Conseils et appui technique auprès du client et du conseiller client après-vente	Mise en situation professionnelle portant sur la capacité du candidat à collecter les informations auprès du client, à expliquer et argumenter la solution technique, et à apporter des explications et des préconisations techniques d'utilisation adaptées en tenant compte des caractéristiques du véhicule (thermique, électrique, hybride) Durée : 45 minutes

BC 07 : Transmission des savoir-faire et connaissances techniques	Etude de cas visant l'identification de méthodes et moyens requis pour organiser la formation technique de collaborateurs Durée : 1 heure
ENA	Oral devant jury Durée : 0.5 heures

Méthodes pédagogiques mobilisées

Au niveau du CFA, les cours se déroulent en présentiel.

Face à face pédagogique en salle de cours : toutes les salles sont équipées de matériel de vidéo projection. Salle informatique : avec 20 postes informatique et un tableau interactif

Mise en situation dans le cadre de travaux pratiques : ateliers de mécanique avec trois ponts, flotte de véhicules pédagogiques, matériel de mécanique, bancs moteurs, matériel pour la géométrie des trains roulants...

Poursuite d'étude

L'équivalence de diplôme n'existe pas.

Il est envisageable après quelques années d'expérience d'intégrer une autre formation diplômante ou certifiante :

- Titre à finalité professionnelle Réceptionnaire après-vente option VL
- Licence professionnelle Organisation, Management des Services de l'Automobile (OMESA)

EVOLUTIONS POSSIBLES

- Chef d'équipe atelier
- Conseiller client après-vente

Insertion dans la vie professionnelle

Le Technicien expert après-vente automobile exerce son activité dans les entreprises du secteur du Commerce et de la Réparation Automobile ayant une activité de service après-vente structurée dans un atelier comportant généralement au moins une dizaine de collaborateurs. L'entreprise peut être liée à un constructeur (succursale ou concession) ou non (réparateur indépendant).

Le contrat d'apprentissage en quelques mots

L'apprenti est obligatoirement accompagné par un maître d'apprentissage, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante. Celui-ci s'engage à assurer un enseignement pratique correspondant au métier préparé en collaboration avec le CFA.

Ce contrat assure à l'apprenti la couverture sociale et un salaire minimum réglementaire perçu correspondant à un pourcentage du Smic².

² <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15108>

Année d'exécution du contrat		Moins de 18 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1ère année	En pourcentage du Smic	27%	43%	53%	100%
2ème année	En pourcentage du Smic	39%	51%	61%	100%

Des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable pour le salarié. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum réglementaire de la dernière année du précédent contrat si le diplôme ou titre a été obtenu, sauf changement de tranche d'âge plus favorable à l'apprenti.

LES AIDES FINANCIERES (POUR LES ENTREPRISES) POUR EMBAUCHER UN APPRENTI EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Les employeurs d'apprentis peuvent bénéficier d'un certain nombre d'aides financières. L'exonération de cotisations sociales peut être totale ou partielle selon la taille de l'entreprise ou la qualité d'artisan. Depuis le 01 janvier 2026 l'aide à l'embauche d'apprentis pour les certifications supérieures au bac est suspendue.

Une aide de 6 000€ est quant à elle maintenue pour l'embauche d'apprentis en situation de handicap.

Rupture de contrat d'apprentissage

Durant les 45 premiers jours (consécutifs ou non) en entreprise, le contrat peut être rompu par l'employeur ou par l'apprenti (ou par son représentant légal) sans motif.

La rupture doit être constatée par écrit et notifiée au CFA.

Passé le délai des quarante-cinq premiers jours en entreprise, la rupture peut être actée par accord amiable écrit des deux parties. Les différents cas de rupture (force majeure, faute grave, inaptitude médicale, décès de l'employeur maître d'apprentissage dans une entreprise unipersonnelle) prennent la forme d'un licenciement sans le besoin de recourir au conseil des prud'hommes. La même règle s'applique lorsque la rupture est intervenue à l'initiative du salarié à la suite de l'obtention du diplôme ou du titre qu'il préparait.

Accueil des personnes en situation de handicap et à besoins spécifiques

INFORMATION SUR L'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS³ :

Le bâtiment administratif provisoire sera accessible à toutes personnes et un toilette PMR sera situé dans ce bâtiment.

Les salles de cours (bâtiment D) et le foyer : la salle Ferrari est accessible pour les personnes à mobilité réduite ; les autres salles sont accessibles aux autres personnes présentant un handicap.

Le foyer est accessible à toute personne.

Le bâtiment de restauration, salle de classe et atelier TEAVA (bâtiment C) : La salle de restauration est accessible à toutes les personnes. Les salles de classes peuvent être accessibles à toutes personnes avec un accompagnement si besoin.

L'internat (bâtiment A) : l'internat est accessible à toutes personnes. Une chambre avec lavabos est accessible aux personnes à mobilité réduite. Dans cette chambre, les toilettes et les cabines de douches sont accessibles avec aide d'une tierce personne. Les autres toilettes et douches sont accessibles au rez de chaussée pour toutes PH avec l'aide d'une tierce personne pour les malvoyants.

L'atelier (bâtiment A) : l'atelier mécanique est accessible à toute personne. Il est cependant peu recommandé à une personne malvoyante sauf accompagnée.

³ Extrait du registre public d'accessibilité de la MFR Les Ebeaux

ACCESSIBILITE ET SECURISATION DU PARCOURS DE FORMATION³

Le CFA MFR les Ebeaux est reconnu par la Région comme étant un établissement suivant la charte H+ Formation depuis le 02 juin 2016 (date du renouvellement juin 2023).

Une rencontre avec le/la référente handicap dès les portes ouvertes permet d'identifier les besoins spécifiques de la personne.

Lors de la réception du dossier d'inscription, selon les besoins, le/la référente handicap peut se déplacer en entreprise afin de faire le point avec le patron, la famille, l'apprenti et les différents partenaires sur les modalités de formation à mettre en place et les aménagements nécessaires et possibles (allongement de la durée du contrat, mi-temps en entreprise, aménagement du poste de travail, mise en place de soutien, demande de formation du maître d'apprentissage...).

Au CFA, une information sur les besoins spécifiques est donnée aux formateurs afin de les faire « vivre » au quotidien.

Des rencontres et des appels téléphoniques réguliers avec les différents partenaires permettent d'ajuster les adaptations mises en place.

Le montage d'un dossier de demande d'aménagement d'examen est proposé à l'apprenti.

Pour plus d'information sur la mission cadre des établissement charté H+ Formation : https://handicap-plus.auvergnerhonealpes.fr/wp-content/uploads/2019/08/Missions_Référant_Hplus_maj0719.pdf

Pour une raison de sécurité, les personnes daltoniennes et non voyantes ne peuvent suivre leur scolarité dans notre établissement. Pour ces personnes, des solutions de formation sont proposées dans d'autres établissements, ne pas hésiter à se rapprocher du référent handicap qui pourra vous en dire plus.

MFR LES EBEAUX • 152 route de Troinex • 74350 CRUSEILLES

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Du lundi au vendredi de 8H00 à 12H00 et de 13H00 à 17H00

